



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
8 novembre 2005
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2006

20-27 janvier 2006, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Assistance au Myanmar

Note de l'Administrateur

Résumé

Le présent rapport expose les principales conclusions et recommandations de la mission internationale indépendante de deux personnes chargée d'évaluer la phase IV de l'Initiative pour le développement humain (2002-2005) et fait le point des problèmes stratégiques que celle-ci a recensés. La mission a mené ses travaux au Myanmar du 4 au 29 juillet 2005, conformément aux directives énoncées dans les décisions 98/14 du 19 juin 1998, 2001/15 du 14 septembre 2001, 2003/2 du 23 janvier 2003, 2004/2 du 30 janvier 2004 et 2005/3 du 28 janvier 2005 du Conseil d'administration. Le rapport de la mission d'évaluation précédente a été présenté au Conseil en janvier 2005.

L'Administrateur note que : a) l'évaluation de l'Initiative pour 2005 a été effectuée en juillet 2005; et b) un rapport oral préliminaire sur certaines des principales conclusions de la mission a été présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en septembre 2005 par le représentant résident. La mission a conclu que tous les éléments du programme de la phase IV de l'Initiative avaient été conçus et étaient mis en œuvre en pleine conformité avec les décisions du Conseil d'administration. Elle a également souligné un certain nombre de problèmes clefs et a fait des recommandations que le Conseil souhaitera peut-être examiner aux fins de leur application dans le cadre de l'Initiative. Le texte complet du rapport de la mission indépendante d'évaluation peut être consulté sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration.



Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être : a) prendre note du présent document ainsi que du rapport présenté par la mission indépendante d'évaluation au Myanmar, et en particulier des problèmes stratégiques dont ils font état et des recommandations qui y sont formulées; et b) demander à l'Administrateur de tenir compte des conclusions de la mission et de leur donner suite, comme il convient, dans le cadre de l'Initiative.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique et but de l'assistance	1–6	3
II. Conformité avec le mandat initialement défini par le Conseil d'administration . .	7–10	3
III. Évaluation de la mission indépendante	11–30	4
A. L'approche du PNUD	15–18	5
B. Les progrès de l'Initiative	19–30	6
IV. Problèmes clefs et recommandations	31–41	8
V. Conclusions de la mission indépendante	42–44	10

I. Historique et but de l'assistance

1. Depuis 1993, le PNUD se fonde, pour fournir son assistance au Myanmar, sur les directives énoncées par le Conseil d'administration dans ses décisions 93/21, 96/1, 98/14, 2001/15, 2003/2, 2004/2 et 2005/3. Conformément à ces décisions, les ressources sont allouées pour répondre aux besoins humanitaires critiques et aux besoins fondamentaux sur le plan du développement humain du Myanmar au niveau local dans les domaines des soins de santé primaires, de l'environnement, du VIH/sida, de l'éducation et de la formation, et de la sécurité alimentaire. Les projets ont été formulés et coordonnés dans un cadre intitulé « l'Initiative pour le développement humain » (ci-après appelée « l'Initiative »).

2. Les 15 projets de la première phase de l'Initiative ont été exécutés entre 1994 et 1996. La deuxième phase comportait 10 projets qui ont été achevés fin 1999. Les projets de la troisième phase ont été lancés fin 1999 conformément à la décision 98/14 du Conseil d'administration.

3. La phase IV a débuté en 2002 et a récemment été prorogée de deux ans jusqu'à la fin 2007 avec l'approbation unanime du Conseil d'administration donnée à la seconde session ordinaire de 2005. Elle comprend six projets dont les trois principaux sont axés sur le développement communautaire intégré et le microfinancement dans 24 districts situés dans des zones rurales reculées; ces projets sont actuellement étendus à 40 autres districts. Les trois autres projets de la phase IV sont consacrés à la lutte contre le VIH/sida et à de vastes enquêtes sur la pauvreté rurale et l'agriculture. Les montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) destinés à la phase IV s'élèvent à 22 millions de dollars.

4. Dans sa décision 2004/2, le Conseil d'administration a réaffirmé ses décisions précédentes et a prié l'Administrateur de tenir compte des conclusions de la mission d'évaluation indépendante, selon qu'il conviendra, durant la phase IV de l'Initiative.

5. Comme les années précédentes, la mission d'évaluation indépendante dépêchée au Myanmar en 2005 a examiné de près si les activités menées au cours de la phase IV étaient conformes aux décisions antérieures du Conseil d'administration qui régissent l'aide apportée par le PNUD à ce pays. Les résultats de la mission sont présentés au Conseil à sa présente session. Le représentant résident a présenté oralement des conclusions préliminaires à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en septembre 2005.

6. On trouvera dans le présent rapport les principales conclusions et recommandations formulées par les deux membres de la mission internationale indépendante d'évaluation qui a eu lieu du 4 au 29 juillet 2005. La mission a examiné des questions générales concernant l'Initiative, la conformité des activités avec le mandat initial, et les problèmes et difficultés auxquels se heurte l'exécution des activités entreprises au titre des projets.

II. Conformité avec le mandat initialement défini par le Conseil d'administration

7. La mission a vérifié tout au long de ses nombreuses consultations et visites sur le terrain si la phase IV de l'Initiative était conforme aux décisions antérieures du

Conseil d'administration. Elle a conclu que les projets pertinents avaient été conçus, et étaient appliqués, en pleine conformité avec ces décisions.

8. La mission estime que la phase IV a un impact très positif sur la pauvreté en milieu rural au Myanmar, s'attaque sérieusement aux questions complexes de durabilité dans un environnement difficile, et représente un modèle très prometteur pour de nouveaux efforts visant à combattre la pauvreté dans le pays.

9. Toutefois, la mission déplore que malgré les progrès enregistrés pendant la phase IV de l'Initiative, la pauvreté et la vulnérabilité dans l'ensemble du pays ne fassent que croître, et estime que la situation justifie que l'Initiative soit étendue à de nouveaux districts et mérite également que l'on envisage un accroissement de l'aide internationale à des fins humanitaires.

10. La mission note également que le dialogue avec le Gouvernement, approuvé pour l'enquête sur l'agriculture et pour l'évaluation intégrée des conditions de vie des ménages, pourrait utilement être étendu à l'élaboration de politiques de lutte contre la pauvreté dans d'autres domaines. Le rapport fait ressortir certains des problèmes clefs auxquels l'Initiative est confrontée et contient des recommandations visant à améliorer l'impact du programme sur les conditions de vie des pauvres au Myanmar.

III. Évaluation de la mission indépendante

11. Conformément au mandat donné par le Conseil d'administration, l'aide apportée par le PNUD dans le cadre de la phase IV de l'Initiative cherche à améliorer le plus possible les conditions socioéconomiques des pauvres des zones rurales au Myanmar. Les ruraux sans terre et les agriculteurs marginaux représentent le gros des pauvres dans les zones rurales du Myanmar. Environ 70 % des pauvres vivent dans les zones rurales et sont totalement tributaires de l'agriculture. Toutefois, la production agricole n'est pas suffisante pour assurer leur subsistance et il semble y avoir une tendance à la baisse.

12. L'étude du secteur agricole parue à l'automne de 2005 indiquait que « les données disponibles semblent pointer une stagnation de la croissance de la productivité [agricole] et une augmentation de la pauvreté en zone rurale depuis le milieu des années 90 ». Elle indiquait également que près de la moitié des familles rurales sont sans terre. Le nombre de ruraux sans terre continue d'augmenter du fait de la croissance démographique et du mal qu'ont les agriculteurs marginaux à survivre en raison de l'instabilité des cours des produits agricoles et de la hausse des coûts de production.

13. La situation est aggravée par l'inflation, estimée à près de 20 % pendant les 12 mois précédant la fin du premier semestre de 2005, ce qui a fait baisser de 10 % les salaires en valeur réelle. Avec des revenus aussi bas, le ménage moyen au Myanmar consacre les deux tiers de ses revenus à l'alimentation, et la malnutrition chronique est répandue. Tout aussi inquiétante est la tendance à la dégradation de l'environnement.

14. La vulnérabilité des pauvres est en outre exacerbée par les maladies. Le Myanmar arrive au troisième rang en Asie pour le taux de VIH/sida, les enquêtes sentinelles réalisées en 2003 révélant un taux de prévalence de 1,25 %. Le VIH/sida se répand des groupes à risque à la population générale, le phénomène étant amplifié

par les taux élevés de migration de personnes à la recherche d'un travail à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le Myanmar a l'un des taux de tuberculose les plus élevés au monde, avec près de 100 000 nouveaux cas découverts chaque année, et la résistance pléiotrope augmente rapidement. Le paludisme est la principale cause de morbidité dans le pays, avec 600 000 cas signalés chaque année.

A. L'approche du PNUD

15. Depuis l'évaluation indépendante de 2004, l'Initiative et l'environnement dans lequel elle opère ont connu un certain nombre d'évolutions importantes. L'extension du champ géographique de la phase IV de l'Initiative approuvée par le Gouvernement en mars 2005 a déjà pris effet sur le terrain. Avant cette date, les activités de la phase IV étaient axées sur 24 districts. Conformément à l'extension approuvée, les activités doivent être étendues à 40 autres districts, portant à 64 au total – soit un cinquième des districts du pays – le nombre de districts bénéficiant des projets de la phase IV. En juillet 2005, le PNUD avait commencé ses activités dans 29 nouveaux districts ou tout au moins avait ouvert des bureaux et recruté du personnel. Certaines activités sur le terrain avaient également commencé, ce qui portait le nombre de villages bénéficiant de la phase IV de l'Initiative à 4 244 contre 3 850 en août 2004.

16. La mission s'est déclarée profondément impressionnée par la rapidité avec laquelle l'expansion avait été opérée et a loué le dévouement et l'acharnement au travail du personnel du PNUD et du personnel des projets, notant que l'expansion du champ géographique de l'Initiative avait été accomplie alors que des progrès avaient également été enregistrés concernant d'autres aspects du programme. La mission a aussi souligné le fait que, malgré les signes attestant la croissance des besoins humanitaires au Myanmar, il était plus difficile pour le PNUD, ainsi que pour les organisations non gouvernementales internationales et les autres organismes des Nations Unies, d'apporter une aide humanitaire en raison de diverses mesures prises par le Gouvernement et en raison de pressions extérieures dans le cas du PNUD.

17. Des opportunités sont toutefois apparues, les autorités s'étant montrées plus réceptives à l'égard du VIH/sida au cours des 12 derniers mois et des mesures ayant été prises par le Gouvernement pour clarifier le cadre juridique du microfinancement, ce qui offrira sans doute à la communauté internationale la possibilité de demander la formulation de politiques favorables aux pauvres qui soient conformes aux normes internationales.

18. Durant la phase IV de l'Initiative, l'accent a été fortement mis sur la mobilisation et l'organisation des communautés, et tout particulièrement sur les pauvres des villages cibles. L'élément essentiel de la phase IV est constitué par deux grands projets intersectoriels, appuyés par quatre autres projets : a) le projet de développement communautaire dans les districts reculés (PDC), qui cible les communautés pauvres des zones frontalières reculées; b) le projet de développement communautaire intégré (PDCI), qui rassemble des éléments fournis par des projets sectoriels antérieurs; c) le projet de microfinancement durable visant à améliorer les conditions de vie des pauvres, qui a été exécuté dans les mêmes districts que le PDCI; d) le projet VIH/sida dont la conception a été revue de façon qu'il vienne appuyer le PDC et le PDCI; e) l'examen du secteur agricole, qui vient juste d'être

achevé et qui a été conçu pour identifier des politiques favorables aux pauvres et définir les besoins en matière d'investissement afin de stimuler une croissance agricole diversifiée; et f) l'évaluation intégrée des conditions de vie des ménages, vaste étude visant à évaluer l'étendue et la nature de la pauvreté au Myanmar.

B. Les progrès de l'Initiative

19. Le PDC visait initialement des communautés situées dans 13 districts dans les États de Rakhine, de Chin et de Kachin. Ses activités ont maintenant été étendues à 13 autres districts de ces États et des États de Mon et de Kayin. Parmi les éléments clefs du PDC, on peut citer la constitution de groupes d'autodéveloppement, des activités de génération de revenus, et des activités communautaires en vue de la création de possibilités d'emploi et d'infrastructures au niveau des villages, comme des écoles et des centres de santé. On est parvenu, pour ce projet, à recruter une bonne partie du personnel sur place, ce qui améliore l'accès aux villages qui se trouvent ainsi dotés de personnels formés.

20. Le PDCI est le plus grand des projets de la phase IV de l'Initiative. Ses activités touchent actuellement 2 310 villages répartis entre 11 districts. Depuis mars 2005, on a commencé à l'étendre à 16 districts supplémentaires. En juillet 2005, de nouveaux bureaux avaient été ouverts dans 9 districts, le recrutement du personnel avait commencé et certains villages avaient été sélectionnés pour les activités du projet. Celles-ci visaient essentiellement à aider les groupes d'autodéveloppement à s'organiser de façon à constituer des entités solides et durables, à accroître leur capital et à les faire participer à des activités qui profitent à chacun des membres mais également au village dans son ensemble.

21. La mission d'évaluation de 2004 a souligné le déséquilibre des dépenses engagées en faveur des infrastructures (80 %) par rapport à l'amélioration des conditions de vie (20 %). Le PDCI a réalisé des progrès impressionnants dans la direction recommandée, 69 % des dépenses approuvées en juin 2005 étant consacrées à l'amélioration des conditions de vie et 31 % aux infrastructures.

22. Le projet de microfinancement fonctionne depuis huit ans par l'entremise de trois organisations de microfinancement qui offrent des services de crédit et d'épargne à des groupes de cinq femmes dans 2 229 villages de 11 districts du delta, de la zone aride et de l'État de Shan. Le projet qui bénéficiait à 100 000 clientes à la fin du premier semestre de 2004 en servait 145 000 à la fin du premier semestre de 2005.

23. En mars 2005, les avoirs du projet s'élevaient à 5,6 millions de dollars et le montant moyen des prêts était passé de 32 dollars à 38 dollars, suivant ainsi les prévisions concernant les taux d'inflation locaux. Le projet a continué d'accroître son efficacité et a montré que l'on pouvait faire confiance aux pauvres. Le taux de remboursement est demeuré de 99 %.

24. L'évaluation de la vulnérabilité entreprise par EDA Rural Systems au milieu de l'année 2004 montre que le sous-projet du delta a eu un effet positif sur le revenu des emprunteurs et la possession d'avoirs par ces derniers. Trente pour cent des ménages ruraux sans terre ayant fait un emprunt ont par la suite pu acheter de la terre. Si presque tous les emprunteurs sont pauvres, le projet ne touche généralement

pas les très pauvres, qui ne sont pas en mesure de rembourser régulièrement un prêt, de réaliser des économies et d'assister aux réunions comme l'exigent les règles.

25. L'institutionnalisation demeure le plus gros problème auquel se heurte le projet. La mission considère les mesures prises par le Ministère des coopératives au début de l'année 2005 en vue d'élaborer un cadre juridique pour le secteur du microfinancement comme l'occasion de résoudre les problèmes d'institutionnalisation, de durabilité et d'expansion qui se posent depuis longtemps.

26. Le projet VIH/sida du PNUD a permis d'appeler l'attention sur la situation concernant le VIH/sida dans le pays, avec l'aide du programme national de lutte contre le sida et d'organisations locales qui s'emploient à sensibiliser la population à la prévention et aux soins à apporter aux personnes frappées par la maladie. Il a été décidé à la fin de l'année 2004 de supprimer progressivement les éléments coûteux (tels que le matériel de dépistage, les trousseaux de dépistage et le marketing social des préservatifs) et de revoir la conception du projet de façon à améliorer la synergie avec le PDC et le PDCI. La nouvelle conception du projet met l'accent sur la réalisation d'activités avec des groupes locaux en vue d'accroître la sensibilisation au VIH/sida et de développer les mesures de prévention. Parmi les progrès enregistrés, on peut citer un module de formation mis au point et testé dans certaines zones bénéficiant du PDC et du PDCI; la formation de facilitateurs du PDC dans les districts; la formation de groupes d'autodéveloppement; et l'analyse des partenariats avec des organisations locales en vue de déterminer ce qui marche le mieux pour assurer leur participation durable à l'Initiative et au développement.

27. Conformément à la décision 2001/15 du Conseil d'administration, un examen du secteur agricole a été entamé dans le cadre de la phase IV de l'Initiative. L'objectif du projet était de recenser les problèmes et de définir les besoins d'investissement en vue de stimuler une croissance agricole diversifiée. Le rapport, qui est maintenant achevé, analyse en profondeur les raisons de la croissance décevante de l'agriculture au Myanmar ces dernières décennies, qui a contribué à une baisse des revenus en valeur réelle et à l'accroissement de la pauvreté dans les zones rurales. Le rapport couvre toute une gamme de questions importantes visant à renverser ces tendances et à stimuler une croissance agricole diversifiée.

28. Au cours de l'année passée, deux séries d'enquêtes quantitatives ont été menées à terme dans le cadre de l'évaluation intégrée des conditions de vie des ménages commencée en septembre 2003. Dans chaque série d'enquêtes, la taille de l'échantillon était de 18 000 ménages répartis entre tous les États et toutes les subdivisions du pays. Globalement, le projet est bien parti (bien qu'il soit plus coûteux qu'on ne l'avait prévu à l'origine) et il semble probable qu'il remplisse ses promesses en tant que source la plus importante d'information sur la nature, l'étendue et les causes de la pauvreté au Myanmar.

29. Le mandat de l'actuelle mission d'évaluation comprend un examen des mesures de suivi aux fins de l'application des recommandations de 2004. Globalement, la mission estime que le PNUD a accompli des progrès impressionnants sur la voie de l'application des recommandations de l'an passé : l'Initiative a été réorientée de façon à mettre plus fortement l'accent sur les conditions de vie et la génération de revenus; le projet VIH/sida a été réorienté en vue d'apporter un appui technique au PDC et au PDCI pour la formation des groupes d'autodéveloppement à la sensibilisation au VIH/sida; la planification et l'application initiale de l'expansion de l'Initiative ont été bien conçues et

rapidement réalisées, l'accent étant mis sur l'amélioration des conditions de vie et sur des objectifs qualitatifs plutôt que quantitatifs; des progrès ont été accomplis sur la voie de la mise au point du modèle de groupe d'autodéveloppement; et un module standard est prévu pour la préparation aux catastrophes.

30. Les progrès ont été moins marqués dans les domaines suivants : l'utilisation de l'expérience acquise dans le cadre de l'Initiative pour porter la parole des pauvres; l'exécution d'un programme systématique, et d'un bon rapport coût-efficacité, pour évaluer l'impact de l'Initiative sur la pauvreté; enfin, la constitution d'alliances et de partenariats effectifs avec d'autres organisations pour contribuer à un changement de politiques, attirer des ressources supplémentaires, ou accroître la durabilité. La collaboration entre les projets relevant de l'Initiative s'est quelque peu améliorée.

IV. Problèmes clefs et recommandations

31. Le présent chapitre récapitule les problèmes clefs auxquels l'Initiative est confrontée, tels qu'ils ressortent de l'évaluation présentée dans le rapport, et contient des recommandations visant à améliorer davantage l'impact et la durabilité du programme dans l'intérêt du bien-être des ruraux pauvres du Myanmar. Ces problèmes et recommandations sont présentés au chapitre 8 du rapport.

32. La situation des ruraux pauvres continue d'empirer. Il est donc essentiel que les activités du programme financées au titre de la phase IV de l'Initiative, qui représente la plus importante source de financement externe de l'appui apporté aux ruraux pauvres au Myanmar, se poursuivent sans interruption. Le programme a non seulement un impact direct substantiel sur un grand nombre de pauvres, mais il représente également un modèle prometteur pour des politiques et d'autres programmes visant à en étendre les bienfaits.

33. Notant au moment de la rédaction de leur rapport que la phase IV de l'Initiative a officiellement pris fin le 31 décembre 2005, la mission a fortement recommandé l'approbation d'une prorogation de deux ans jusqu'en décembre 2007, étant entendu qu'il faudrait prévoir des moyens de financement adéquats pour qu'elle soit possible.

34. La mission estime qu'il faudra pour achever les activités dans les districts couverts par l'expansion du champ géographique de l'Initiative une phase supplémentaire après 2007. Elle recommande donc également de planifier en 2006 une nouvelle phase de l'Initiative, ainsi qu'une stratégie de sortie systématique des 24 districts sur lesquels celle-ci portait initialement.

35. Malgré l'existence de signes tangibles attestant des progrès chez les groupes d'autodéveloppement, la mission déplore que la phase IV ne comporte pas de stratégie claire pour le développement durable de ces derniers sur le long terme. Alors qu'on commence à envisager un retrait des 24 districts initialement bénéficiaires, la mission juge essentiel qu'un plan clair soit mis en place pour assurer la poursuite d'une assistance technique aux groupes d'autodéveloppement et de leur formation une fois que l'Initiative aura pris fin. Ces services pourraient être assurés par des organisations non gouvernementales locales, des groupes de personnes ayant reçu une formation pour l'exécution des projets relevant de l'Initiative, et des sociétés locales. Le plan devrait également envisager la fourniture

d'un crédit supplémentaire aux groupes d'autodéveloppement; l'encouragement de la participation des groupes d'autodéveloppement à la solution des problèmes qui se posent à l'échelle du village; un plan visant à préserver l'autonomie et l'indépendance des groupes d'autodéveloppement; et un examen des moyens possibles d'encourager les villageois à continuer de soutenir les groupes d'autodéveloppement.

36. La mission a dit estimer que la législation sur le microfinancement actuellement élaborée par le Gouvernement était l'occasion de faire en sorte que soient résolus les problèmes d'institutionnalisation, de durabilité, d'accès à des capitaux supplémentaires, et d'expansion que connaissent depuis longtemps les projets de microfinancement au Myanmar, à condition que cette législation satisfasse aux normes internationales de nature à garantir l'efficacité et l'indépendance du secteur du microfinancement. Sur cette base, la mission recommande la fourniture d'urgence par la communauté internationale (si possible par le PNUD ou un autre organisme des Nations Unies) de l'assistance technique demandée par le Gouvernement pour élaborer une loi sur le microfinancement qui satisfasse aux normes internationales, qui soit adaptée au mieux aux opérations de microfinancement du pays, et qui en conforte la durabilité.

37. La mission recommande que le PNUD couche par écrit une stratégie de sortie des 24 districts initialement bénéficiaires, qui fasse en sorte que les acquis dans ces domaines soient préservés; et une stratégie d'entrée pour les 40 districts inclus dans le champ géographique élargi de l'Initiative. Les éléments clefs de ces stratégies devraient être : a) la reproductibilité, en particulier de façon à étendre certains des bienfaits du programme aux villages voisins et aux zones voisines; b) l'efficacité, de façon à faire ressortir les éléments les plus rentables du programme; et c) la durabilité.

38. L'un des plus gros problèmes que pose la phase IV de l'Initiative est l'absence de consignation systématique des leçons tirées du programme, de ses effets et de ses bienfaits, et du rapport coût-efficacité. La mission recommande que soient prises d'urgence, dans le cadre de la phase IV, des mesures pour quantifier l'impact de celle-ci et les bienfaits qu'elle a apportés, par le biais d'une série de monographies sur les villages et d'une comparaison régulière par les agents de terrain de la situation actuelle et des données initialement recueillies dans les villages, ainsi que pour réaliser une série d'études sur le rapport coût-efficacité concernant les éléments importants du programme. La mission recommande également la mise au point par le PNUD d'une stratégie d'information qui permette une plus large diffusion des connaissances acquises et des enseignements tirés.

39. La mission estime que le PNUD est particulièrement bien placé pour servir de porte-parole des pauvres, exposer leurs préoccupations au Gouvernement et demander une amélioration des politiques et des pratiques en leur faveur. Elle recommande donc que le PNUD mette en place une stratégie et des capacités pour défendre, au niveau national, des politiques favorables aux pauvres s'appuyant sur son expérience et ses études. À cette fin, le PNUD devrait arrêter de façon définitive la structure, la grille hiérarchique, les fonctions, les effectifs et le budget de son Groupe des politiques et de la planification.

40. En ce qui concerne la gestion et l'intégration du programme, la mission recommande que le PNUD s'emploie activement à obtenir une meilleure collaboration entre les projets, en particulier en organisant des échanges périodiques

de personnels, en dispensant aux personnels une formation commune et produisant des matériaux de formation, et en réactivant le projet pilote dans la zone aride concernant le microfinancement et les groupes d'autodéveloppement. Le PNUD devrait également évaluer la prise des décisions dans le cadre du projet de développement communautaire qu'il exécute directement et devrait tenter une plus grande décentralisation de celle-ci.

41. Les objectifs globaux de lutte contre la pauvreté au Myanmar qui s'inscrivent dans la phase IV de l'Initiative nécessitent que le PNUD participe à une plus large gamme de partenariats. La mission recommande donc qu'il explore activement la possibilité d'une plus étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies; intensifie ses efforts en vue de faire connaître à la communauté diplomatique et à la communauté des donateurs les résultats impressionnants de la phase IV de l'Initiative et les insuffisances au niveau des politiques qui perpétuent la pauvreté; prenne l'initiative d'un dialogue plus systématique avec les organisations non gouvernementales locales et internationales au sujet des problèmes qui entravent le développement rural; et organise des visites croisées sur le terrain des personnels participant à l'exécution des projets relevant de l'Initiative et des projets des organisations non gouvernementales.

V. Conclusions de la mission indépendante

42. La mission d'évaluation a conclu que la phase IV de l'Initiative continuait de développer ses points forts et de s'appuyer sur ses réalisations pour pousser plus loin son action. Les trois principaux projets sur le terrain sont appropriés et efficaces pour lutter contre la pauvreté dont souffrent près de 2 millions de ruraux. Le plan d'expansion est bien conçu, a démarré dans les temps et paraît très prometteur. Les trois autres projets sont bien placés pour apporter l'appui nécessaire aux projets sur le terrain et combler les lacunes que présentent les politiques.

43. D'importants défis restent encore à relever : a) la durabilité des acquis sur le long terme; b) l'utilisation de l'expérience acquise dans le cadre de la phase IV de l'Initiative pour améliorer les politiques; c) le renforcement de l'efficacité des programmes de façon à atteindre un plus grand nombre de personnes; et d) l'accroissement de la capacité du programme à évaluer l'impact et les enseignements tirés.

44. D'après la mission, l'élément le plus inquiétant est la tendance de plus en plus clairement affichée à une aggravation de la pauvreté et de la vulnérabilité au Myanmar. Cette tendance fournit une justification supplémentaire pour la prorogation et l'élargissement de la phase IV de l'Initiative. En particulier, la mission recommande une prorogation de deux ans de la phase actuelle, suivie d'au moins une phase supplémentaire.